

Sanofi Pasteur : alerte rouge

Depuis sa création en 2001, l'association E3M (Entraide aux malades de myofasciite à macrophages) attire l'attention des pouvoirs publics pour que soit reconnue la toxicité des sels d'aluminium utilisés comme adjuvants vaccinaux. Il aura fallu à l'association de multiples démarches et deux grèves de la faim, en 2012 et en 2013, pour que des fonds soient enfin alloués à la recherche en décembre 2013. Mais la seconde promesse de Marisol Touraine, exprimée lors de la campagne présidentielle de 2012, n'a pas été tenue : le vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, plus connu sous le nom de DTPolio et obligatoire pour les enfants en collectivité, n'est toujours pas à la disposition des familles dans une version sans adjuvant aluminique. C'est une priorité, mais qui ne doit pas éluder les autres vaccins contenant le même adjuvant.

La plainte déposée le 16 janvier par l'association E3M contre le laboratoire Sanofi Pasteur, aux côtés de deux

personnes atteintes de pathologies invalidantes, attire l'attention sur l'inertie des autorités sanitaires, malgré les travaux qui mettent en évidence depuis 1998 le lien entre la vaccination avec adjuvant aluminique et l'affection connue sous le nom de myofasciite à macrophages. Une prédisposition génétique est suspectée chez les quelque 1,2 million de personnes touchées en France, et rien n'autorise à ne pas les prendre en compte.

On se souvient du Mediator du laboratoire Servier (cf. *Goliass Hebdo* n° 168), commercialisé jusqu'en 2009 malgré les alertes, alors que les États-Unis avaient procédé à son retrait douze ans plus tôt. Le gouvernement français s'enlise dans un nouveau scandale sanitaire, à l'ombre des conflits d'intérêts. Avec un coût pour la santé humaine et un coût en santé publique, en particulier pour les comptes sociaux qui doivent assumer les frais médicaux et les pensions d'invalidité. Les malades, les nombreux parlementaires qui ont interpellé le ministère de la Santé seront-ils enfin entendus ? Il en va de la crédibilité de la vaccination, censée prévenir de la maladie et non de parfois la provoquer. □ Goliass

De l'aluminium dans nos vaccins : deux victimes en appellent à la justice

Eva Lacoste

Aux côtés de deux malades, l'association E3M porte plainte contre le laboratoire Sanofi Pasteur qui fabrique le Revaxis. Cette démarche dénonce une fois de plus les conséquences parfois dramatiques de l'adjuvant aluminique utilisé dans certains vaccins. Signé par une centaine de parlementaires, un communiqué en date du 21 janvier en appelle à la ministre de la Santé.

d'envisager une formation professionnelle. Karen, agent hospitalier, a été vaccinée le 24 juin 2008 dans le cadre professionnel à l'âge de 41 ans. Sensation de fatigue, vertiges, malaises répétés ont provoqué des chutes, des nausées, des troubles de la mémoire et entraîné une dégradation rapide de son état de santé. Karen assure un mi-temps pour des raisons financières, et son dossier est en cours d'instruction au sein du service hospitalier où elle travaille.

Au nom de Karen et de Stanley, Jean-Paul Teissonnière, avocat de l'association E3M, déposait une plainte le 16 janvier auprès du tribunal de grande instance de Paris, « pour atteinte à l'intégrité de la personne », « mise en danger de la personne », pour « faux » et « escroquerie ». En réaction, le laboratoire Sanofi Pasteur MSD, qui fabrique et commercialise le Revaxis, menace l'association E3M de plainte en diffamation.

suite page 10

Depuis 2001, l'association E3M se bat pour faire reconnaître les pathologies liées à l'utilisation de l'adjuvant aluminique dans des vaccins. Aujourd'hui, l'association se porte partie civile aux côtés de deux victimes atteintes de pathologies invalidantes, après une vaccination au Revaxis. Agé de 19 ans, Stanley a été vacciné en 2005 contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, avant un rappel en 2010. Il a tout d'abord ressenti une fatigue extrême, et les troubles de la mémoire qu'il subit l'empêchent de poursuivre ses études et





Diffamation selon le laboratoire Sanofi Pasteur ? Ce serait oublier que depuis une vingtaine d'années, des recherches et des publications scientifiques mettent en cause la présence des sels d'aluminium dans les vaccins. Au début des années 1990, des patients qui se plaignent de douleurs musculaires et articulaires intenses, d'épuisement et de troubles du sommeil, attirent l'attention. A Marseille, Dijon, Nantes, Paris, sont mises en évidence des lésions musculaires constituées par des amas de macrophages, globules blancs qui interviennent dans le processus immunitaire. Il s'avère que ces macrophages renferment des cristaux identifiés comme étant de l'hydroxyde d'aluminium.

Vingt ans de recherche face au déni de Sanofi Pasteur

Le professeur Romain Gherardi, chef du service histologie et de la consultation maladies rares de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil (Val-de-Marne), sera le premier à décrire en 1998 une nouvelle pathologie musculaire inflammatoire, à laquelle sera donné le nom de « *myofasciite à macrophages* ». Romain Gherardi constatait que les personnes atteintes de ce syndrome avaient été vaccinées avec une injection contenant un adjuvant aluminique. Normalement, l'aluminium est éliminé, mais chez un certain nombre de patients il gagne le foie et la rate avant de finir sa

course dans le cerveau. C'est le professeur Romain Gherardi, autorité reconnue, qui a établi le diagnostic de myofasciite à macrophages chez les deux plaignants, Karen et Stanley.

1,2 million de personnes touchées en France

Les symptômes détectés toucheraient environ 1,2 million de personnes en France et 2 % de la population occidentale. Une « minorité » qui mérite d'être prise en compte. Et s'il y a prédisposition génétique, le principe de précaution voudrait que les membres de la famille d'un patient atteint puissent bénéficier de vaccins sans adjuvant aluminique.

Si le laboratoire Sanofi Pasteur engage une action en diffamation contre l'association E3M, il aura affaire à forte partie. Les travaux menés dans les universités de Colombie-Britannique et de Louisiane ont établi en 2006 un lien entre l'aluminium vaccinal et les symptômes associés à la maladie de Parkinson, la sclérose latérale amyotrophique et la maladie d'Alzheimer. Selon le Massachusetts Institute of Technology, une des plus prestigieuses universités scientifiques étasuniennes, les vaccins adjuvantés en aluminium sont très vraisemblablement impliqués dans de nombreuses pathologies, dont l'autisme et la sclérose en plaques.

En lien avec le Revahb², l'association E3M engageait deux grèves de la faim devant le ministère de la Santé, en novembre-décembre 2012 et en juin-juillet 2013, pour en appeler aux promesses de la campagne présidentielle de 2012. « *Je veillerai à ce que tous les travaux scientifiques soient pris en compte pour déterminer la dangerosité des produits de santé* » (François Hollande). Pour sa part, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, avait déclaré : « *Les familles doivent avoir le choix de faire procéder aux vaccinations obligatoires par des vaccins sans aluminium, comme c'était le cas jusqu'en 2008.* »

Et c'est bien ce choix, évoqué par la ministre de la Santé, qui pose un problème majeur. En France, tout enfant en collectivité - crèche, école, garderie, colonie de vacances - doit être vacciné contre le diphtérie, le tétanos et la polio. Le vaccin DTPolio de Sanofi Pasteur permettait de répondre à une obligation vaccinale en toute sécurité, car ne contenant pas d'adjuvant aluminique. Mais le 12 juin 2008, l'Afssaps-Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (devenue en 2012 ANSM-Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé après le scandale du Mediator) annonçait sa suspension sous le prétexte d'une « *hausse importante d'effets indésirables sur les premiers mois de l'année 2008* »... alors que ce vaccin sans

aluminium était utilisé sans problème depuis 1961.

Au nom de la rentabilité

Le retrait du DTPolio sans aluminium en 2008 s'explique par une falsification de données chiffrées pour des motifs financiers, qui se traduit dans la plainte pour « faux » et « escroquerie ». « *Si on prend en compte la durée d'utilisation des lots incriminés sur 2007 et 2008, on retrouve le ratio habituel d'effets indésirables du DTPolio* », nous expliquait Didier Lambert, président de l'association E3M. Le retrait du DTPolio sans aluminium et son remplacement par le Revaxis sont dus plus sûrement au prix du vaccin, dont la dose passe de 6,70 euros à 10,23 euros. Avec une rentabilité maximum pour un vaccin obligatoire et un surcoût énorme pour la Sécurité sociale.

Malgré les alertes répétées, malgré des conflits d'intérêts avérés entre l'Afssaps et l'industrie pharmaceutique, le Revaxis de Sanofi Pasteur a toujours une autorisation de mise sur le marché. Comme beaucoup d'autres, Stanley et Karen font les frais d'une recherche du profit, quelles que soient les conséquences. Pour mémoire, les experts de l'Organisation mondiale de la santé avaient soulevé en 1999 l'hypothèse selon laquelle il existerait « *un groupe de sujets chez lesquels l'élimination de l'aluminium se ferait difficilement* » et recommandait à la France d'effectuer une étude épidémiologique. L'Afssaps qui est devenu depuis l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament) la confiait, quatre ans plus tard au département de pharmacologie du centre hospitalier universitaire de Bordeaux qui montrait le lien entre vaccination avec adjuvant aluminique et lésions. Les résultats de l'étude resteront confidentiels et proprement enterrés, sans tenir compte du principe de précaution.

Sans enthousiasme excessif semble-t-il, l'Agence nationale de sécurité du médicament accordait fin 2013 un crédit pluriannuel de 150 000 euros pour soutenir la recherche à l'Unité Inserm de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil. C'est une revendication désormais acquise. Mais en attendant le résultat de ces recherches, l'urgence est de protéger les populations, en particulier les enfants en âge scolaire. Le 21 janvier 2014, cinq jours après le dépôt de la plainte de l'association E3M, six parlementaires diffusaient un communiqué

de presse dans lequel ils demandent une réunion d'urgence avec Marisol Touraine. Les initiateurs de l'appel³ ont dès à présent été rejoints par 91 sénateurs et députés en exercice, dont le nombre à avoir interpellé le gouvernement depuis juillet 2011, par des questions écrites ou orales, atteint pour l'instant 230. En outre, le Groupe d'études sur la vaccination de l'Assemblée nationale, représenté par trente députés, avait exprimé dans sa recommandation n° 5 de mars 2012, « *en application du principe de précaution* », le souhait d'un moratoire sur les adjuvants aluminiques.

Des vaccins autres que le Revaxis, contre l'hépatite B notamment, ont des adjuvants aluminiques. Il est plus que temps pour le gouvernement de se pencher sur une priorité de santé publique, sans attendre une décision judiciaire. « *Nous ne remettons pas en cause le principe de la vaccination, tenait à nous préciser Didier Lambert. Par contre, il ne saurait être question de passer sous silence la toxicité de l'aluminium utilisé comme adjuvant vaccinal. C'est l'inaction, tant des fabricants que des autorités sanitaires, qui entraîne une perte de confiance dans l'acte vaccinal.* » □

1. E3M, association Entraide aux malades de myofasciite à macrophages créée le 12 février 2001, met à disposition sur son site (www.myofasciite.fr) les éléments du débat.

2. Le Revaxb, Réseau vaccin hépatite B, regroupe depuis 1997 les victimes de ce vaccin contenant un adjuvant aluminique.

3. Communiqué de presse du 21 janvier 2014 : Michèle Rivasi, députée européenne EELV, membre de la commission santé publique et sécurité alimentaire ; Laurence Cohen, sénatrice PCF du Val-de-Marne ; Corinne Lepage, députée européenne ADLE ; Jean Lassalle, député Non inscrit ; Philippe Madrelle, sénateur PS ; Alain Tourret, député PRG.

Lors de la conférence de presse du 11 juillet 2013, organisée par l'association E3M, Michèle Rivasi et André Cicoletta, président du Réseau Environnement Santé, et en présence de Laurence Cohen, des chercheurs faisaient le point de leurs travaux par vidéo-conférence : Romain Gherardi, Inserm-hôpital Henri-Mondor, Créteil, France ; Christopher Exley, université de Keele, Grande-Bretagne ; Christopher Shaw, université de Vancouver, Canada ; Yehuda Shoenfeld, université de Tel Aviv.

Voir aussi Golias Hebdo n° 293, « *Enquête : des produits toxiques dans nos vaccins* ».

PANORAMIQUES

Qatar : l'enfer des chantiers

Au Qatar, 80 travailleurs migrants ont travaillé à la construction de la Tour Al Bidda à Doha qui abritera les bureaux de plusieurs organisations liées au monde du football. Il se trouve que ces ouvriers réduits à l'état d'esclave n'ont pas été payés depuis un an et peinent à se nourrir au quotidien. Le contrat de parrainage qui les lie à l'entreprise LTC les empêche de travailler pour un autre employeur. Pour l'heure, la Justice ne donne pas raison aux ouvriers, bloqués dans le pays sans un sou en poche. Dans le même temps, d'autres travailleurs migrants meurent sur les chantiers de la Coupe du monde un peu partout dans le pays.

Chine : une étrange coïncidence

Un réseau de journalistes indépendants vient de révéler, sur la base de documents financiers confidentiels, que 22 000 clients chinois ont eu recours à l'évasion fiscale pour dissimuler une partie de leur fortune personnelle dans des paradis fiscaux. Il s'avère qu'au sommet de cette liste figurent de gros morceaux dont l'ancien Premier ministre Wen Jiabao, les plus grosses fortunes du pays et des proches de l'actuel chef de l'Etat Xi Jinping. Au moment où ces révélations éclataient, la Chine a été « victime » d'une coupure internet généralisée. Les dignitaires chinois arriveront-ils à étouffer l'affaire jusqu'à la faire oublier ?

Grèce : que fait la police ?

L'enquête sur les circonstances de l'assassinat du militant antifasciste grec Pavlos Fyssas, tué au couteau par un militant d'Aube Dorée en septembre 2013, confirme l'attentisme des forces de police au moment des faits. Des enregistrements sonores des communications policières prouvent que les forces de l'ordre auraient pu intervenir et éviter ainsi le drame. Une polémique relançant les critiques contre la police qui a montré à plusieurs reprises sa connivence avec les milieux d'extrême-droite. □ **Alexandre Ballario**